

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
SERVICE DES CONCOURS AGRONOMIQUES ET VÉTÉRINAIRES

**NOTE SUR LA PROCÉDURE COMMUNE D'INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES
RECRUTANT PAR LES VOIES DE CONCOURS C BIO et C ENV Session 2017**

A lire attentivement avant de répondre à notre proposition d'affectation

Attention : le service des Concours Agronomiques et Vétérinaires sera fermé du Vendredi 28 juillet 2017 au soir au Mercredi 16 août 2017 au matin.

L'intégration dans les écoles recrutant par les voies de concours C BIO et C ENV est prononcée dans le cadre d'une procédure commune qui concerne obligatoirement tous les candidats figurant sur au moins l'une des listes principales ou complémentaires d'admission des concours précités.

*** 1^{ère} ÉTAPE : LES VŒUX**

Les candidats se connectent sur le site Internet www.concours-agro-veto.net rubrique «Vœux et Affectations » depuis le Lundi 16 Décembre 2016 **jusqu'au Mardi 27 juin 2017 inclus** pour saisir leur « liste de vœux », c'est-à-dire leur ordre de préférence pour les écoles. Cet ordre de préférence peut être en permanence contrôlé ou modifié au cours de la période mentionnée ci-dessus. **Il devient définitif après le Mardi 27 juin 2017 inclus** et constitue un véritable engagement contractuel.

Attention: le mot de passe qui vous est demandé est celui qui vous a été attribué lors de votre inscription au(x) concours.

Concrètement, le candidat n'établit qu'une seule liste de choix d'écoles en numérotant les écoles qui l'intéressent de 1 à n dans la colonne à droite.

Elles apparaissent sur l'écran Internet dans l'ordre ci-dessous.

Ordre de préférences des écoles	
BIO	
AGROCAMPUS OUEST - CURSUS HORTICULTURE ET PAYSAGE	» Faites un choix ▼
AGROCAMPUS OUEST - CURSUS AGRONOME (RENNES)	» Faites un choix ▼
AGROPARISTECH	» Faites un choix ▼
AGROSUP DIJON - CURSUS AGROALIMENTAIRE	» Faites un choix ▼
AGROSUP DIJON - CURSUS AGRONOME (CIVIL)	» Faites un choix ▼
AGROSUP DIJON - CURSUS AGRONOME (FONCTIONNAIRE)	» Faites un choix ▼
BORDEAUX SCIENCES AGRO	» Faites un choix ▼
ENSAIA	» Faites un choix ▼
ENSAT	» Faites un choix ▼
MONTPELLIER SUP AGRO - CURSUS AGRONOME	» Faites un choix ▼
MONTPELLIER SUP AGRO - CURSUS INGENIEUR SAADS	» Faites un choix ▼
ONIRIS NANTES - AGROALIMENTAIRE	» Faites un choix ▼
VETAGRO SUP - AGRONOME	» Faites un choix ▼
ENV	
ENV ALFORT	» Faites un choix ▼
ENV TOULOUSE	» Faites un choix ▼
ONIRIS NANTES - CURSUS VETERINAIRE	» Faites un choix ▼
VETAGRO SUP LYON - CURSUS VETERINAIRE	» Faites un choix ▼

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
SERVICE DES CONCOURS AGRONOMIQUES ET VÉTÉRINAIRES

*** 2ème ÉTAPE : APPEL DES CANDIDATS DANS LES ÉCOLES**

Les deux premières propositions d'affectation (appels) auront lieu le **mardi 4 juillet et le Lundi 10 Juillet 2017**. Les propositions suivantes pourront se poursuivre en fonction des démissions, jusqu'au **Mercredi 6 Septembre 2017**.

Les candidats doivent se connecter sur le site www.concours-agro-veto.net, rubrique « Vœux et Affectations » pour consulter et imprimer la proposition d'affectation qui leur sera faite.

Dès réception, ils renvoient le document signé au plus vite (délai de 3 jours) avec la réponse choisie **uniquement** par mail à (contact@concours-agro-veto.net) copie vanessa.soutenare@concours-agro-veto.net

Les candidats sont appelés dans une école en fonction :

- de leur classement aux différents concours,
- du nombre de places ouvertes dans chaque école,
- de l'ordre préférentiel exprimé par le candidat (ordre non modifiable à partir du 27 juin 2017 inclus).

La proposition d'affectation offre le choix au candidat entre 4 réponses. La signification de chaque réponse et leurs conséquences sont explicitées dans le tableau en fin de ce document.

Parallèlement à l'envoi des propositions d'affectation, le Service des Concours Agronomiques et Vétérinaires tient à jour sur le site Internet www.concours-agro-veto.net, rubrique « Vœux et Affectations » le rang du dernier intégré de chaque école. Cette information est intéressante à consulter par tous les candidats qui participent à la procédure d'intégration.

Durant toute cette période, le Service des Concours peut être amené à joindre les candidats également par téléphone ou courriel. Il est donc recommandé de vérifier que les coordonnées renseignées lors de l'inscription sont toujours valables.

En effet, le Service des Concours ne peut en aucun cas gérer les changements de coordonnées pendant la période d'intégration. Il appartient aux candidats, entre leur inscription et leur intégration, de prendre toutes dispositions utiles pour rester joignable.

*** 3ème ÉTAPE : RÉPONSE DES CANDIDATS**

Sur la proposition d'affectation qu'il a reçue, le candidat, ou son mandataire, doit cocher une seule des cases numérotées.

Toute absence de réponse dans les délais entraînera la démission automatique du candidat.

C'est pourquoi il est demandé aux candidats de répondre, dès réception, à la proposition d'affectation. En cas de démission (réponse 4), il est souhaitable de renseigner l'orientation suivie.

Procuration : si un candidat pense ne pas pouvoir participer lui-même à la procédure d'affectation, il doit donner procuration à l'avance à une tierce personne pour lui permettre de se connecter à sa place et de répondre en son nom. Le modèle de procuration est téléchargeable sur www.concours-agro-veto.net, rubrique « Vœux et Affectations ». Ce formulaire dûment rempli sera joint à la réponse de la proposition d'affectation.

La **démission** d'un candidat entraîne le remplacement du démissionnaire dans l'école qu'il refuse par le successeur immédiat pouvant y prétendre. Par conséquent, les candidats qui ont accepté une école mais qui espèrent une affectation dans une école mieux placée (réponse 2), peuvent recevoir successivement plusieurs propositions d'affectation. Ils doivent répondre à chacune d'elles le plus rapidement possible. Par contre tant qu'aucune nouvelle école ne peut être proposée, le candidat ne reçoit pas de nouveau courrier. Il considèrera donc comme toujours valable l'affectation pour laquelle il a répondu.

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
SERVICE DES CONCOURS AGRONOMIQUES ET VÉTÉRINAIRES

Si un candidat, malgré son désir exprimé de se voir proposer une autre affectation, ne souhaite plus rester dans l'attente d'une éventuelle nouvelle proposition, il peut à tout moment, mais le plus rapidement possible en avisant le Service des Concours par **courriel** à (contact@concours-agro-veto.net) copie vanessa.soutenare@concours-agro-veto.net ou à défaut par **courrier manuscrit**, accepter définitivement l'affectation qui lui avait été faite.

Le modèle ci-après peut alors être utilisé :

ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION D'ÉCOLE

Nom, prénom du candidat :

Numéro d'inscription : C-

Je soussigné(e)....., déclare **accepter à titre définitif** la proposition d'affectation pour l'école.....

qui m'avait été faite le

Date Signature

*** 4ème ÉTAPE : INTÉGRATION DÉFINITIVE**

RAPPEL :

L'intégration dans une école ne sera définitive que sur justification de l'obtention du diplôme requis :

- Soit, avec une attestation de la validation du diplôme requis
- Soit, avec une photocopie du diplôme requis

Ces documents doivent parvenir dès que possible au Service des Concours.

L'intégration du candidat n'est définitive qu'après son acceptation à la proposition qui lui aura été faite. Un candidat qui accepte une école, mais espère une autre école mieux placée dans ses choix (choix réponse 2), doit néanmoins se considérer comme ayant été accepté définitivement à l'école proposée tant qu'il n'a pas reçu de nouvelle proposition.

Si c'est le cas, le jour de la rentrée, il doit impérativement se présenter à cette école. Son absence, sans information de sa part au service des concours agronomiques et vétérinaires, sera considérée comme **une démission**.

ATTENTION : la procédure d'affectation centralisée cessera le 6 septembre 2017. A partir de cette date, toute démission, toute entrée ou sortie des écoles seront gérées par les directions des écoles, et par concertation directe entre elles et les candidats.

*** 5ème ÉTAPE : INSCRIPTION DANS LES ÉCOLES**

A partir de début juillet, et pendant toute la durée de la phase d'affectation, le service des concours fera parvenir à chacune des écoles recrutant sur le concours, les noms des candidats qui ont été affectés chez elle, et leur réponse.

La direction des études de chaque école contactera ses futurs élèves pour les modalités d'inscription et de rentrée.

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
SERVICE DES CONCOURS AGRONOMIQUES ET VÉTÉRINAIRES

Nombre de places offertes en 2017

Le candidat se renseignera auprès de son école d'affectation sur la date de rentrée.

CONCOURS C BIO	Nombre de places offertes (1)
Agrocampus Ouest – Coursus agronome – Rennes	7
Agrocampus Ouest – Coursus horticulture et paysage – Angers	3
AgroParisTech	19
ENSAIA - Nancy	5
ENSAT - Toulouse	5
Montpellier Sup Agro - Coursus agronome	6
Montpellier Sup Agro – Coursus SAADS	3
Oniris (Nantes)	9
Bordeaux Sciences Agro	14
VetAgro Sup (Clermont Ferrand)	20
AgroSup (Dijon) - Coursus Agronome	16
AgroSup (Dijon) - Agroalimentaire	7
TOTAL	114
CONCOURS C ENV	Nombre de places offertes (1)
ENVA (Alfort)	14
VétAgroSup (Lyon)	14
ONIRIS (Nantes)	14
ENVV - Toulouse	14
TOTAL	56

(1) Nombre de places offertes susceptible d'être modifié par report entre concours.

La cheffe du service des concours
Anne-Laure TRIDON



Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
SERVICE DES CONCOURS AGRONOMIQUES ET VÉTÉRINAIRES

BANQUE DE NOTES « AGRO-VÉTO » - session 2017 concours C

**PROPOSITION D'AFFECTATION :
SIGNIFICATION ET CONSÉQUENCES DE VOTRE CHOIX**

Je choisis la réponse	SIGNIFICATION	CONSÉQUENCES
1 <input type="checkbox"/>	- J'accepte définitivement l'école qui m'est proposée. Par conséquent, je démissionne des autres concours auxquels j'ai été reçu	- Je sais qu'aucune autre école de la banque de notes « Agro-Véto » ne me sera proposée. J'intégrerai l'école proposée. - J'attends les documents nécessaires à mon inscription qui me seront adressés par cette école. - Je traite désormais avec cette école.
2 <input type="checkbox"/>	- J'accepte l'école qui m'est proposée mais j'espère qu'il me sera proposé ultérieurement une école mieux classée dans ma liste de choix (banque « Agro-Véto » ou éventuellement autres concours.)	- Si une nouvelle école m'est proposée, je perds mes droits sur l'école que j'avais acceptée antérieurement ainsi que sur les écoles placées dans ma liste entre ces deux écoles. - Si je ne reçois pas d'autres propositions pour une école figurant dans mes choix, j'intégrerai l'école pour laquelle j'ai fait cette réponse 2 - Si j'accepte une école d'un autre concours, je démissionne rapidement de la banque « Agro-Véto » (par fax ou lettre.)
3 <input type="checkbox"/>	- Je refuse l'école qui m'a été proposée, mais j'espère qu'il me sera proposé ultérieurement une école mieux classée dans ma liste de choix. - Je ne peux pas revenir sur ce refus pour cette école.	- Je réponds le plus rapidement possible pour ne pas pénaliser les autres candidats qui ont choisi cette école. - Si aucune autre école ne m'est proposée, je perds mes droits sur toutes les écoles de la banque « Agro-Véto ».
4 <input type="checkbox"/>	- Je refuse toutes les écoles de ma liste de choix des écoles des concours de la banque de notes « B BIO et/ou B ENV » Ce choix est irréversible.	- Je réponds le plus rapidement possible pour ne pas pénaliser les autres candidats qui ont choisi l'école que l'on me propose. - Je m'oriente vers d'autres écoles ou d'autres scolarités.